RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DE-161025-04

Transmission à la Préfecture le 17 OCT. 2025

Accusé réception le 17 OCT. 2025

Acte rendu exécutoire après publication le 17 OCT. 2025

La Maire

Laetitia HAMOT

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 20
- Suffrages exprimés : 26
- Pour : 26
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du huit octobre deux mil vingt-cinq.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M.L. WATIER, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, S. FAVRIOU, P ROSSARD, G. ROY, E. KRUGER, L. RAYNEAU, E. DELANEAU, D. BARANGER, Y. TOURET, C. HERAUD, Y. BERTRAND, B. LEPOIVRE. C. OMBRET, A. JOSEPH, S. LAMBERT, M. JOLY

Excusés et représentés :
E. GUILLIOT BOZIER donne pouvoir à S. FAVRIOU
S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD
L. MATHIEU donne pouvoir D. BARANGER
M. PETITCOULAUD donne pouvoir à L. HAMOT
N. PILLET donne pouvoir à S. LAMBERT
J. VARENNES donne pouvoir à A. JOSEPH

Absents :
C. CHEVAILLER
A. DOMIN
C. GARREAU

Secrétaire de séance :
S. GIRAUD

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE CHAMPCORNU : AJOUT D'UN TARIF A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2025

Vu l'article le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-270623-25 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023 fixant les tarifs de location des salles de Champcornu à partir du 1er juillet 2023 ;

Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par une micro-entreprise pour la location à la demi-journée de la cuisine de la salle de Champcornu afin de pouvoir développer son activité.

Afin de répondre à cette demande, il est proposé d'ajouter un tarif de 45 € HT soit 54 € TTC par demi-journée de location de la cuisine (tarif applicable aux entreprises et associations ayant une activité commerciale). Les horaires de ces demi-journées seront précisés dans le règlement intérieur d'utilisation de la salle.

Il est proposé de fixer les tarifs de location des salles de Champcornu, à partir du 1er novembre, selon les modalités suivantes :

Tarifs applicables aux associations de la commune

Forfait	Associations de la Commune			
	1er jour de location		2ème jour de location	
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC
Réfectoire	87 €	104 €	56 €	67 €
Grande salle	172 €	207 €	86 €	103 €
Réfectoire + grande salle	205 €	246 €	103 €	123 €
Cuisine	45 €	54 €	23 €	27 €
Vaisselle	27 €	32 €	13 €	16 €

.../...

Tarifs applicables aux associations de la Commune organisant des manifestations avec entrés ou activités payantes :

Forfait	Tarifs applicables par jour à partir de le 2ème manifestation payante dans l'année civile	
	prix HT	prix TTC
Réfectoire	22 €	27 €
Grande salle	39 €	47 €
Cuisine	4 €	5 €
Vaisselle	4 €	5 €

Tarifs applicables aux associations hors commune et aux particuliers

Forfait	Hors commune et particuliers			
	1er jour de location		2ème jour de location	
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC
Réfectoire	113 €	136€	72 €	86 €
Grande salle	223 €	268 €	112 €	134 €
Réfectoire + grande salle	266 €	319 €	133 €	160 €
Cuisine	58 €	70 €	30 €	36 €
Vaisselle	35 €	42 €	17 €	20 €

Tarifs applicables aux associations hors communes organisant des manifestations avec entrés ou activités payantes :

Forfait	Tarifs applicables par jour à partir de le 2ème manifestation payante dans l'année civile	
	prix HT	prix TTC
Réfectoire	29 €	35 €
Grande salle	51 €	61 €
Cuisine	5 €	6 €
Vaisselle	5 €	6 €

Tarifs applicables aux associations hors communes dispensant des cours :

	Forfait horaire
Grande salle	11 € / heure
Réfectoire	5,50 € / heure

.../...

Tarifs applicables aux entreprises et associations ayant une activité commerciale :

Forfait	Commune				Hors commune			
	1er jour de location		2ème jour de location		1er jour de location		2ème jour de location	
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC
Réfectoire	174 €	209 €	124 €	149 €	222 €	266 €	159 €	191 €
Grande salle	344 €	413 €	246 €	295 €	408 €	490 €	291 €	349 €
Réfectoire + grande salle	410 €	492 €	293 €	352 €	504 €	605 €	360 €	432 €
Cuisine	90 €	108 €	64 €	77 €	120 €	144 €	86 €	103 €
Vaisselle	54 €	65 €	39 €	47 €	72 €	86 €	51 €	61 €

Forfait cuisine ½ journée Commune/hors commune	Prix HT	Prix TTC
	45 €	**54 €**

Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Ce point a été examiné par la commission budget, finances et prospective le 7 octobre 2025 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'ajout d'un tarif de 45 € HT soit 54 € TTC par demi-journée de location de la cuisine de Champcornu, à compter du 1er novembre 2025, aux entreprises et associations ayant une activité commerciale,
- ABROGE la délibération n°DE-270623-25 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023 fixant les tarifs de location des salles de Champcornu,
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance — La Maire,

Serge GIRAUD — Laetitia HAMOT

MAIRIE DE LA CRECHE 79 (Deux-Sèvres)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif – 15, rue de Blossac – BP 541 - 86020 POITIERS Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE CHAMPCORNU : AJOUT D'UN TARIF A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2025

Date de transmission de l'acte :	17/10/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	17/10/2025
Numéro de l'acte :	DE-161025-04 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	079-217900489-20251016-DE-161025-04-DE
Date de décision :	16/10/2025
Acte transmis par :	HELENE FOURNOLS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers